



DECISION DU PRESIDENT
N° 2023-017

7.5.1 Demandes de subventions

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE LA SALLE
DE TENNIS DE TABLE DE MIRABEL-ET-BLACONS**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

CONSIDERANT la nécessité de rénover la salle de tennis de table située sur la commune de Mirabel-et-Blacons et que dans ce cadre une demande de subvention peut être déposée auprès du "Fonds Vert" ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention pour la rénovation de la salle de tennis de table de Mirabel-et-Blacons au titre du Fonds Vert et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT					
Rénovation de la salle de tennis de table de Mirabel et Blacons					
Dépenses		Recettes			
Description	Budget estimatif en €HT	Organisme	Assiette de financement	Taux de subvention	Montant de la subvention sollicitée
isolation doublage et peinture	83 750 €	CD 26	210 750 €	20,0%	42 150 €
menuiseries	39 000 €	DETR	139 997 €	16,8%	35 500 €
Chauffage / Ventilation	48 000 €	SDED	142 000 €	6,7%	14 200 €
Electricité	8 000 €	Fonds Vert	220 000 €	36,4%	80 080 €
Sol sportif	32 000 €	Autofinancement CCCPS	210 750 €	20,0%	38 820 €
TOTAL	210 750 €	TOTAL		100,0%	210 750,00 €

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Fait à AOUSTE-SUR-SYE, le **28 MARS 2023**

Denis BENOIT
Président



Affichée le **31/4/2023**

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE